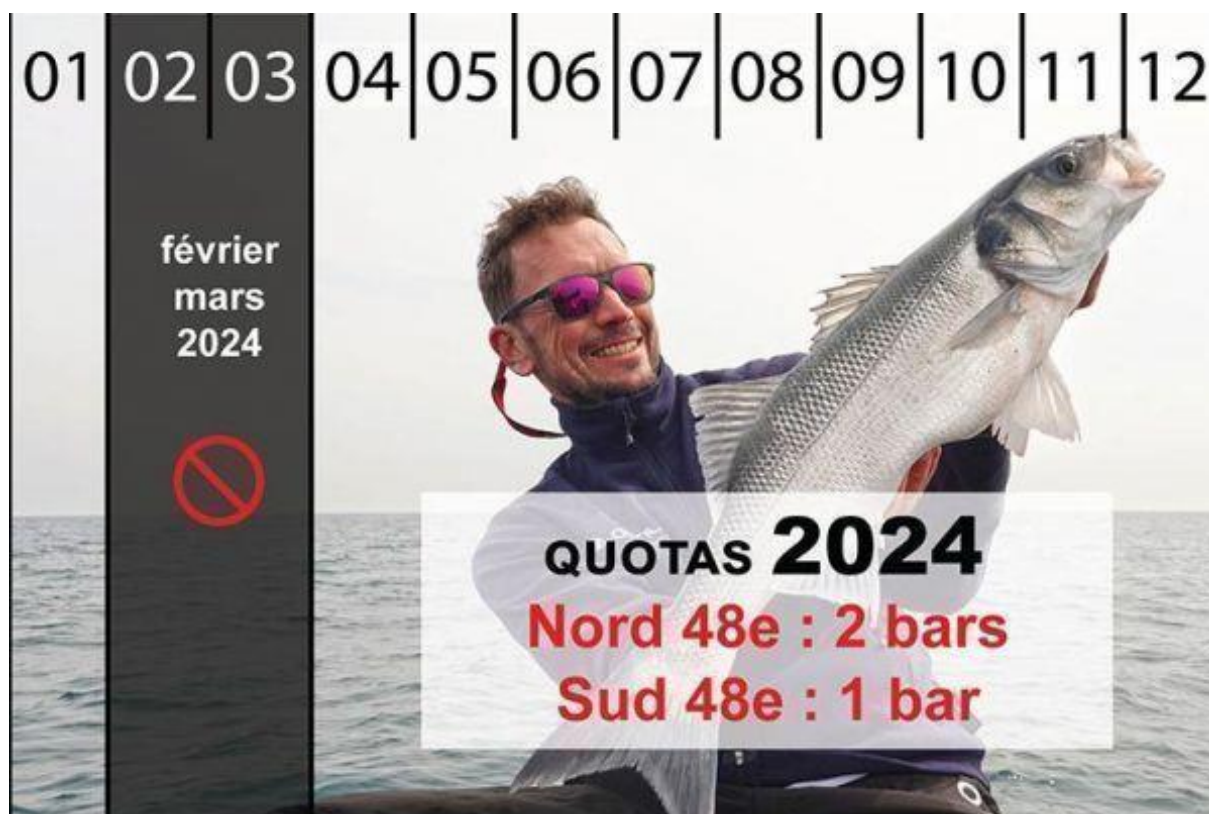


Pêche au bar : quota de 2 bars au nord-ouest et 1 bar au sud-ouest de la France



Quota de bar 2024 © Guillaume Fourrier

Les quotas de pêche 2024 ont été votés. Contre toute attente, le quota passe à 1 bar par jour au sud du 48e parallèle. Il reste à 2 bars par jour au nord. Regardons cela de plus près.



Guillaume Fourrier Publié le 13-12-2023

Le Conseil des ministres des états membres européens s'est réuni ces lundi 10 et mardi 11 décembre pour voter les quotas de pêche. Les négociations se sont éternisées, se terminant la nuit dernière. La pêche de loisir était exclue de toute négociation et a subi, une fois de plus, une décision punitive et injuste.

2 bars par pêcheur dans le nord-ouest, 1 bar par pêcheur dans le sud-ouest

Le quota de bar en 2024 reste de 2 poissons par pêcheur et par jour au nord du 48e parallèle, mais il passe à seulement 1 bar par pêcheur et par jour au sud, d'Audierne à Hendaye.



lois distinctes pour un même poisson

Le prélèvement reste autorisé toute l'année dans la zone sud dite menacée, ce qui est une aberration. Il est cependant interdit dans la zone nord en février et mars 2024 où seul le pêcher-relâcher est autorisé.

2023 : un espoir d'amélioration des quotas

Il y a un an, les scientifiques ([Ifremer](#) et CIEM) enregistraient des stocks de bars en meilleure forme et avaient augmenté les quotas de pêche professionnelle du [bar](#) pour la troisième année consécutive. Au regard de ces chiffres optimistes des scientifiques, qui murmurent indirectement aux ministres les décisions futures, les fédérations des pêcheurs de loisir demandaient un quota de 3 bars par [pêcheur](#).

Mais le gouvernement français a fait un blocage prétextant de difficultés administratives avec la gestion séparée des stocks de la mer du Nord et du Golfe de Gascogne (i.e. stocks au nord et au sud du 48e parallèle Nord).

2024 : 1 [bar](#) par jour dans le sud-ouest, une nouvelle discrimination entre les pêcheurs récréatifs

Nous pouvons penser à une amélioration en 2024. En effet, la publication récente de l'[Ifremer](#) et du CIEM a démontré l'incohérence de la frontière du 48e

parallèle qui sépare les bars de la façade atlantique en deux populations. Sans cette frontière, il n'y a plus lieu d'appliquer deux lois distinctes sur la façade atlantique française. Hors, contre toute attente, les quotas sont toujours séparés au nord et au sud de la pointe bretonne, et la moitié sud de la France est pénalisée par un quota de seulement un [bar](#) par jour et par [pêcheur](#).

Une discrimination également entre pêcheurs professionnels et de loisir

Pourquoi un tel quota au sud du 48e parallèle ? Sur cette même zone dite sud, la pêche professionnelle obtient un quota de 1 906 tonnes, soit une baisse de 20 %. Les pêcheurs de loisir subissent une baisse de 50 %. Le quota sur le secteur sud aurait pu rester à 2 bars par [pêcheur](#) avec une incidence faible sur la ressource. Or, cette baisse discriminatoire sanctionne les pêcheurs récréatifs dont la plupart sont des pêcheurs dits occasionnels qui pêchent entre 0 et 3 jours par an (étude BVA - novembre 2009).

Sachant qu'un [pêcheur](#) occasionnel a beaucoup de difficulté à toucher un [bar](#), et qu'un quota existe depuis plusieurs années, on imagine difficilement le pêcheurs récréatif responsable d'un déclin de l'espèce. Et pourtant, la publication de l'UE au lendemain du vote des quotas annonce : "Il convient de renforcer les mesures régissant la pêche récréative de bar européen dans les divisions CIEM 8a et 8b, compte tenu de son incidence considérable sur la biomasse de ce stock et de la baisse de cette biomasse. La limite de capture devrait donc être abaissée à un poisson capturé et conservé par pêcheur et par jour".

La pêche, sur le secteur sud, reste autorisée toute l'année. Les chalutiers pélagiques vont donc continuer à perturber les bars pendant leurs grands rassemblements en hiver. C'est cette pêche qui a une incidence considérable sur la biomasse du stock de [bar](#) et qui nuit à la ressource. Comme d'habitude, les pêches artisanales et les pêches de loisir sont victimes de la surexploitation massive. Mais sur ce sujet, pas un mot sur la publication de l'UE.

Un mauvais signal envoyé aux pêcheurs français et à l'industrie

Une fois de plus, les pêcheurs récréatifs subissent des mesures décidées avec mépris par nos dirigeants, sans aucune consultation des représentants des pêcheurs de loisir et des industriels. Dans une période économique qui

s'annonce tendue, une telle mesure va avoir des effets néfastes dont les détaillants au sud de la pointe bretonne et jusqu'à la côte basque seront les premiers à faire face.

Pêche de loisir en Europe : 10,5 milliards d'euros pour 100.000 emplois



La

pêche de loisir représente un poids économique important

Les pêcheurs de loisir devraient être bien mieux considérés. Ils dépensent pour leur loisir 10,5 milliards d'euros par an en Europe. Le [bar](#) à lui seul représente 400 millions d'euros. Au total, cela couvre 100.000 emplois. C'est considérable. La valeur socioéconomique de la pêche de loisir est très importante en termes d'emploi, de tourisme, de consommation, de patrimoine maritime...